

20 au 22 avril 2019

COURSE INTERNATIONALE PAR ETAPES

TOUR DU LEMAN JUNIORS

Trophée Franco - Suisse de Cyclisme sur route



Parcours provisoire

1ère étape: CLM
Prévessin-Prévessin



2ème étape: Course En ligne
Jussy (GE) - La Chèverrie (F-74)

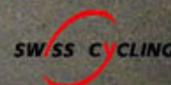


3ème étape: Course en ligne
CMC Aigle (VD) - Champéry VS



informations et inscriptions

www.tourdulemanjuniors.ch



TOUR DU LÉMAN JUNIORS
TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME



CENTRE MONDIAL UCI
Maillot du plus combatif (chaque étape)



LES MOINEAUX
Leader Classement de la montagne

Merci à nos partenaires



ACCV Philippe Simonet
Leader Classement par points



DOM CYCLE
Leader Classement Général des Jeunes (juniors 1)

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES

DU 20 au 22 AVRIL 2019



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

Le mot du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est heureux de soutenir cette nouvelle édition du Tour du Léman Juniors, qui fédère chaque année une centaine de coureurs, venus des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, mais également d'autres pays comme l'Italie.

Réunis autour d'un même défi sportif, les coureurs sillonneront, durant 3 jours, les routes des 5 entités du Conseil du Léman, défendant à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées, de dépassement de soi, de respect, de probité, qui font la force de cette compétition.

Le Conseil du Léman tient à saluer le travail collégial des organisateurs de cette épreuve sportive de haut niveau, et à remercier les bénévoles des fédérations suisses et françaises de cyclisme, qui conçoivent chaque année un parcours et des épreuves (course en ligne, course de côte, contre la montre) appelant chacun à se dépasser dans sa spécialité.

Au travers des manifestations sportives qu'il soutient, le Conseil du Léman entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement.

Le Tour du Léman juniors en est une illustration concrète et vous êtes invités à venir nombreux les 20, 21 et 22 avril 2019, pour soutenir nos jeunes coureurs âgés de 17-18 ans, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.



CONSEIL DU LEMAN
Leader Classement Général

Palmarès du Tour du Léman

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
2018	BAUDIN Alex (FRA)	LECLAINCHE Gwen (FRA)	CAPERON Remi (FRA)
2017	THIEBAUD Valère (SUI)	CAPRON Rémi	SANTAROMITA Alessandro (SUI)
2016	FROIDEVAUX Robin (SUI)	JARNET Maxime (FRA)	STEIGER Til (SUI)
2015	PRIMOZIC Jaka (SLO)	SIVAKOV Pavel (RUS)	BISSEGER Stefan (SUI)
2014	LAFAY Victor (FRA)	MÜLLER Patrick (SUI)	SCHAEPP Martin (SUI)
2013	PARET-PEINTRE Aurélien (FRA)	ROCHAS Rémy (FRA)	RASCLE Teddy (FRA)
2012	HAMBROOK Sean (NZL)	GOULOT Kevin (FRA)	BOUVET Thomas (FRA)
2011	BOHLI Tom (SUI)	RICHARD Marc (FRA)	LIENHARD Fabian (SUI)
2010	PELLAUD Simon (SUI)	GUILLAUME Théo (FRA)	COMPARAT Alban (SUI)
2009	CHENAUX Adrien (SUI)	HUGENTOBLER Grégory (SUI)	HUGENTOBLER Loïc (SUI)
2008	DOWNEY Sean (IRL)	MALAQUIN Julien (SUI)	AUBERT Loïc (SUI)



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

Le Conseil du Léman, créé le 19 février 1987, est composé pour la partie française des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et pour la Suisse des cantons de Vaud, Valais, Genève.

Les Etats français et suisses ont un statut d'observateur. Le Conseil du Léman est une instance de concertation visant à promouvoir les relations transfrontalières et initier des projets communs de coopération.

Le Comité d'organisation

Le Comité de pilotage

Georges-André Banderet	Estelle Bonnard	Marcel Combremont
Loïc Hugentobler	Christophe Jacquemet	Steve Morabito
Vincent Prudentino	Bérengère Rangier	Jean-Yves Voisin
Vincent Volet		

Organisateurs

Union Cycliste Gessienne	Président Vincent Prudentino
Union Vélocipédique Genevoise	Président Loïc Hugentobler
Comité départemental de la Haute-Savoie	Président Jean-Yves Voisin
Cyclophile Aigle	Président Roger Beney
Union Cycliste Montheysanne	Président Yves Clapasson

Comité d'honneur

Madame Virginie Duby-Muller	Membre d'honneur
Monsieur Jacques Melly	Membre d'honneur
Monsieur Guy Larmanjat	Membre d'honneur
Monsieur Rachel Dubois	Membre d'honneur
Madame Bérengère Rangier	Chargée de mission au Conseil du Léman
Madame Marie-Anne Lintignac	Assistante du groupe de travail
Monsieur Steve Morabito	Président de la Fédération Cycliste Valaisanne
Monsieur Jean-Yves Voisin	Président du Comité FFC de la Haute Savoie
Monsieur Patrick Vacle	Président du Comité FFC de l'Ain
Monsieur Vincent Volet	Président de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Monsieur Loïc Hugentobler	Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Monsieur Vincent Prudentino	Président de l'Union Cycliste Gessienne
Monsieur Eric Hugentobler	Ancien Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Monsieur Georges-André Banderet	Ancien Président de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Monsieur Emmanuel Chaussard	Speaker
Monsieur Marcel Combremont	Webmaster & Photographe

Programme Samedi 20 Avril 2019
Etape 1 - CLM Prévessin-Moens (F)
Contre la montre - 9,7 Km

10h00 - 12h00	Accueil et distribution des dossards Salle Gaston-Laverrière, 1168 Route du Stade, Prévessin-Moens (F),
12h00	Réunion des directeurs sportifs
13h45	Contrôle des braquets : 15 Minutes avant le départ de chaque participant
14h00	Départ toutes les minutes
16h45	Cérémonie protocolaire
17h00	Déplacement sur les lieux d'hébergement
18h00	a) Centre de vacances «Les Moineaux » Le Borgel, Bellevaux, Tél : 04.50.73.71.11 b) Centre de vacances «Les RHODOS à La Chèvrerie à Bellevaux
19h00	Repas Centre de vacances «Les Moineaux » Le Borgel, Bellevaux, Tél : 04.50.73.71.11

Départ & Arrivée

1168 Route du Stade, Prévessin-Moens (F),

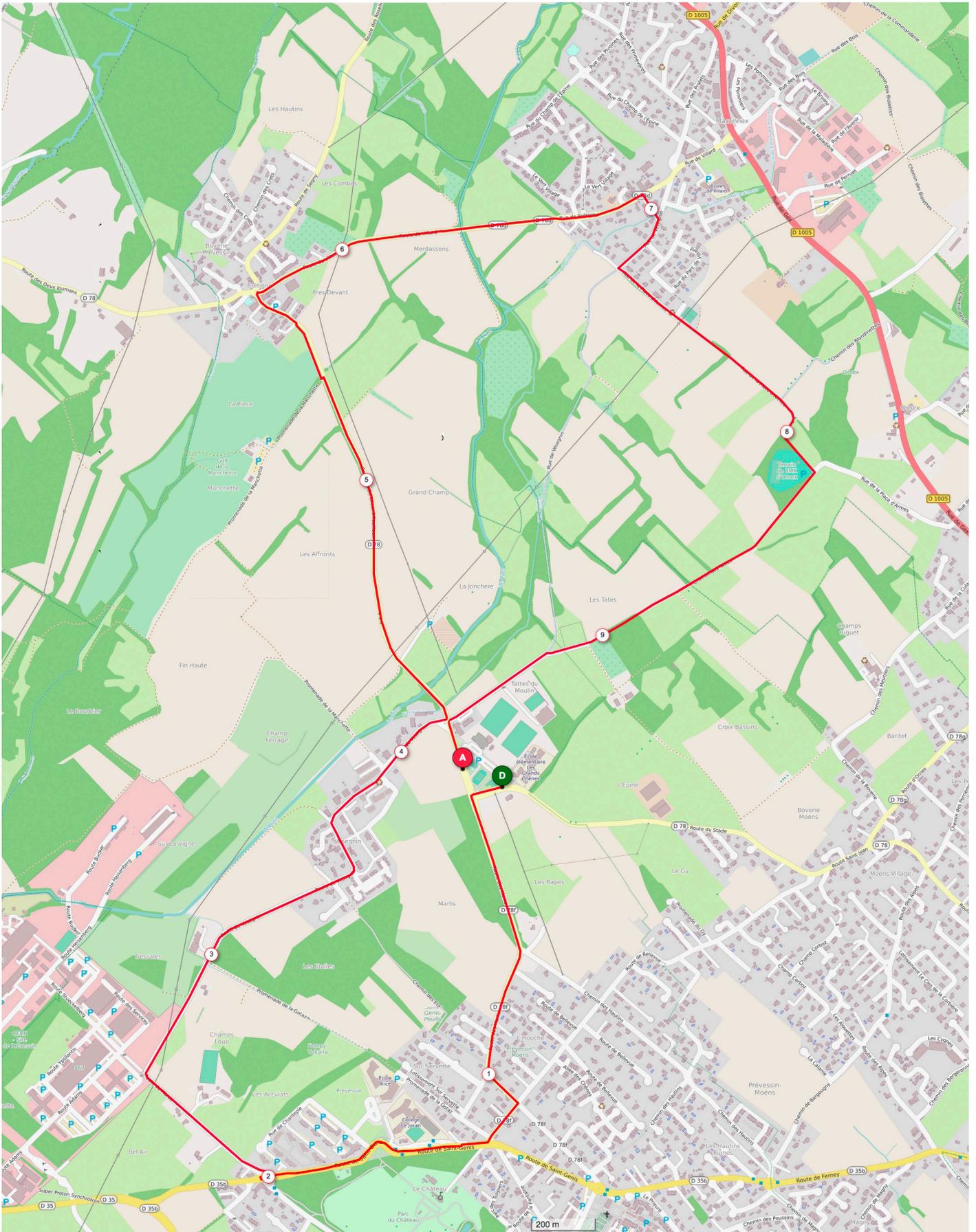
Sprints



Classement de l'étape

1^{er} 5 pts, 2^{ème} 3 pts, 3^{ème} 1pt

Parcours de Course



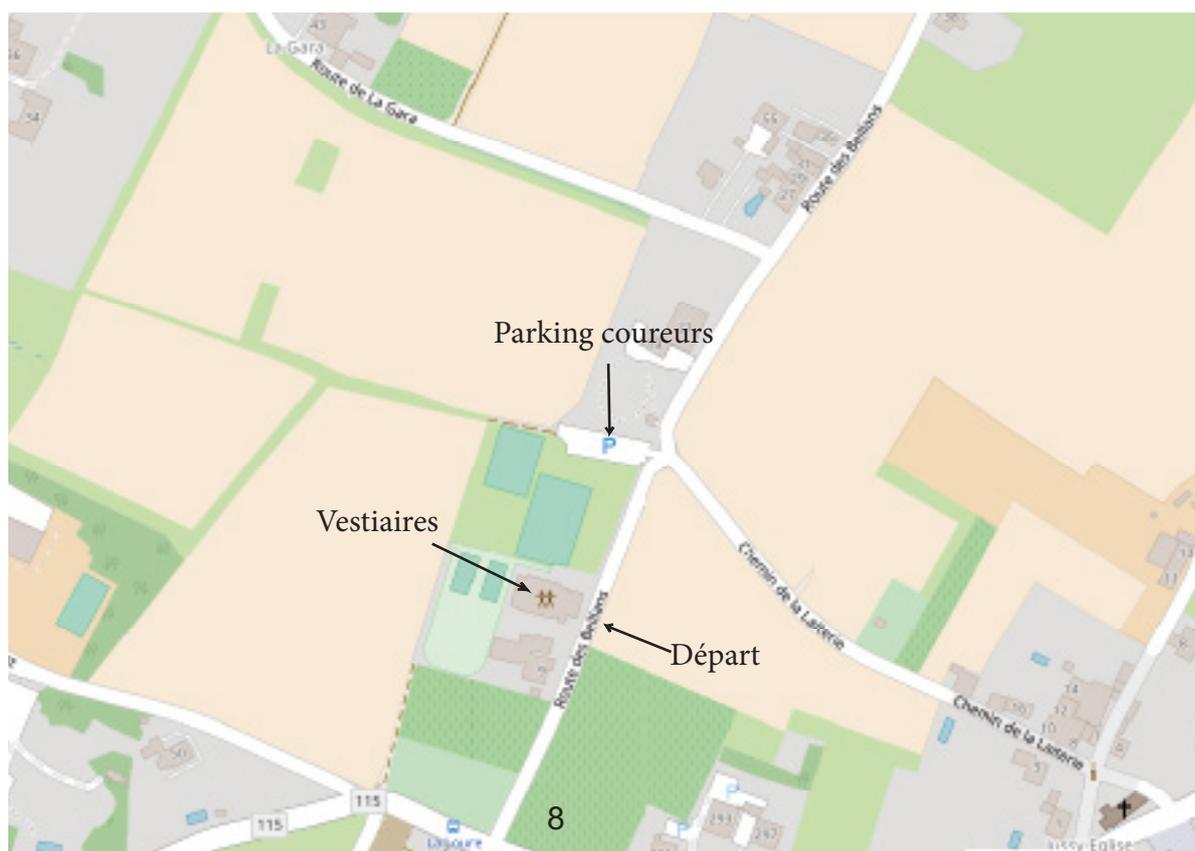
TOUR DU LÉMAN JUNIORS
TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME

Programme Dimanche 21 Avril 2019
Etape 2 - Jussy - Bellevaux La Chèvrerie

Course en ligne - 106 km

08h30	Petit déjeuner avec pâtes et jambon
10h15	Départ pour Jussy
11h10	Arrivée sur le site de départ Commune de Jussy, Centre sportif des Beillans
11h45 - 12h20	Contrôle des braquets et signatures des coureurs
12h30	Départ sous conduite de la 2 ^{ème} étape
15h30	Arrivée de la course
16h15	Cérémonie protocolaire
16h30	Déplacement vers Bellevaux

<p>Départ Route des Beillans 11, 1254 Jussy Latitude : 46.237491 Longitude : 6.262153</p>	<p>Arrivée La chèvrerie, 74470 Bellevaux, France Latitude : 46.217380 Longitude : 6.571592</p>
--	---



COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES DU 20 au 22 Avril 2019

— Parcours de Course

Sprints

GPM



Km 18.2 : Cervens
Km 106 : Arrivée La Chèvrerie

1^{er} 5 pts, 2^{ème} 3 pts, 3^{ème} 1pt

Km 61.4 : Col de Cou
Km 68.9 : Col de Terramont
Km 85.1 : Les Mouilles
Km 105 : Lac La Chèvrerie

1^{er} 5 pts, 2^{ème} 3 pts, 3^{ème} 1pt



TOUR DU LÉMAN JUNIORS
TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME

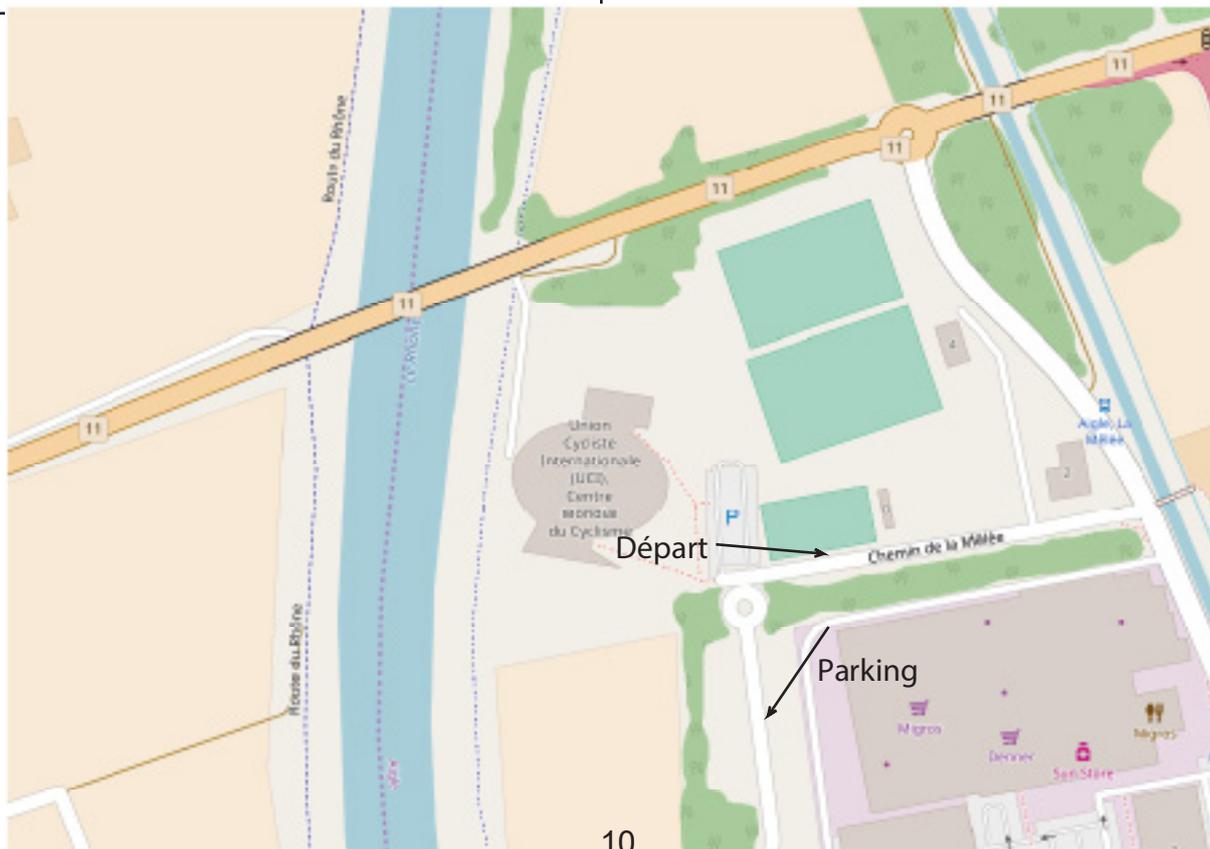
Programme Lundi 22 Avril 2019

Etape 3 - Aigle Centre Mondial du Cyclisme VD - Champéry VS

Course en ligne - 95 km

08H40 - 09h15	Contrôle des braquets
09h25	Départ sous conduite
12h22	Arrivée à Champéry
13h35	Cérémonie protocolaire

<p>Départ</p> <p>Chemin de la Mêlée 12, 1860 Aigle, Suisse</p> <p>Latitude : 46.318511 Longitude : 6.933854</p>	<p>Arrivée</p> <p>Champéry, Palladium, Rue du Village</p> <p>Latitude : 46.1770124 Longitude : 6.87181899</p>
---	---



COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES

DU 20 au 22 Avril 2019

Parcours de Course

Sprints



Km 46.9 : Vernayaz
 Km 55.4 : Vernayaz
 1^{er} 5 pts, 2^{ème} 3 pts, 3^{ème} 1pt

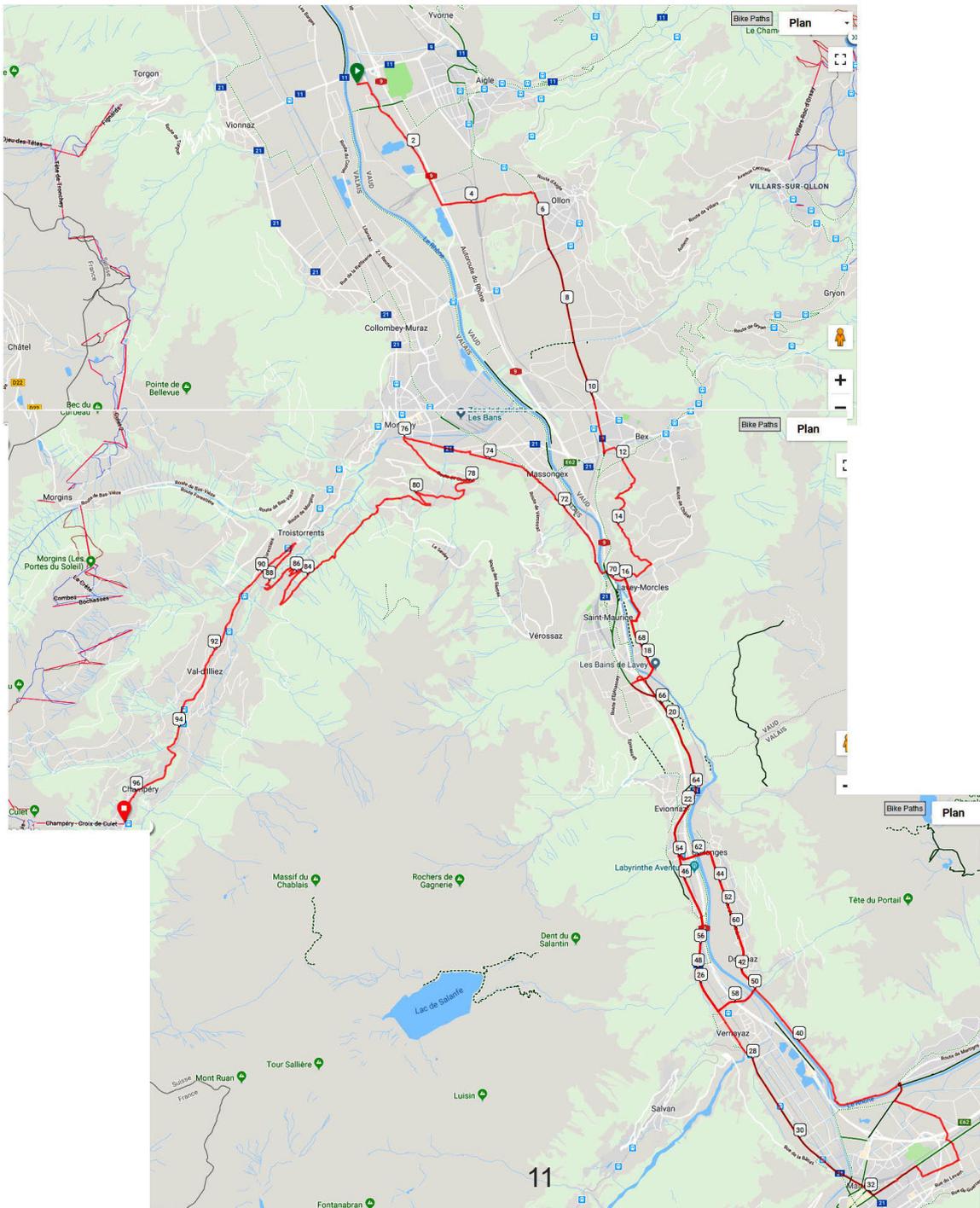
Ravitaillement

Ravitaillement au Km 49.7 entre Dorénaz et Collonges (2e passage)
 Zone de récupération des déchets au Km 50.4

GPM



Km 82.7 Les Rives
 Km 93.7 Champéry
 1^{er} 5 pts, 2^{ème} 3 pts, 3^{ème} 1pt



TOUR DU LEMAN JUNIORS
Trophée franco-suisse de cyclisme
COURSE 'U19' PAR ÉTAPES DU 20 AU 22 AVRIL 2019

REGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve TOUR DU LEMAN JUNIORS - TROPHEE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME est organisée conjointement par le Cyclophile Aigle, l'UC Montheysanne, l'UC Gessienne, les Associations Cantonales de Genève, Vaud, Valais pour la Suisse et les Comités FFC de l'Ain et de la Haute Savoie pour la France, sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Le Tour du Léman Juniors se dispute du 20 au 22 Avril 2019.

1. TYPE D'ÉPREUVE

Course par étapes, épreuve réservée aux athlètes de la catégorie hommes JUNIORS (2001 - 2002). Elle est inscrite aux calendriers de la FFC et de Swiss-Cycling.

2. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes nationales étrangères (hors FRA et SUI), cantonales, régionales, de comités départementaux et aux clubs (entre 4 et 6 coureurs par équipe). Le comité se réserve le droit de valider ou non les équipes nationales. Inscriptions limitées à 130 coureurs.

3. PERMANENCES DE DEPART ET D'ARRIVEE FINALE

La permanence de départ se tient à: Salle Gaston Laverrière 01280 Prévessin-Moëns, France

La permanence d'arrivée et la cérémonie protocolaire finale se dérouleront au Palladium de Champéry, Route du Ctre Sportif 1 1874 Champéry, le lundi 22 avril 2019.

4. MATERIEL ET RADIO

Le retrait des dossards et des transpondeurs se fait à la permanence, Salle Gaston Laverrière 01280 Prévessin-Moëns, France 11h30 à 13h30.

Les dossards sont à garder pour les 3 courses. Les transpondeurs sont fixés du côté gauche du vélo, utilisé en course à environ 120 cm du point le plus éloigné de la roue avant.

Les transpondeurs seront rendus le lundi 22 Avril au Palladium de Champéry, Route du Ctre Sportif 1 1874 Champéry
L'épreuve se court avec un vélo de route. Pour le contre la montre du samedi du 20 avril, les vélos de contre la montre sont autorisés.

Les départs seront donnés de 1' en 1', les coureurs doivent se présenter au plus tard 10 minutes avant leur départ pour signature de la feuille de départ et contrôle du vélo (braquet et prolongateurs).

Le parcours est libre à la reconnaissance jusqu'au premier départ.

5. DELAIS D'ELIMINATION

Le délai d'arrivée de la 2ème, 3ème, étape est de 15% du temps du vainqueur.

Dans l'étape 1, le délai d'arrivée est de 25% du temps du vainqueur.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des commissaires se réserve le droit d'allonger ces délais.
Étapes 2 et 3 : tout coureur doublé par la tête de course sera mis hors course.

6. LES ETAPES

1ère étape : Prévessin-Prévessin

2ème étape : Jussy – la Chèvrerie

3ème étape : CMC Aigle – Champéry

7. CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes.

Le premier du classement général individuel porte le maillot de leader du Tour du Léman Juniors.

Pour être classé au classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

8. PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2'213 €. Les prix seront remis exclusivement le lundi 22 avril lors de la réception finale au Palladium de Champéry, Route du Ctre Sportif 1 1874 Champéry
Les coureurs absents à la cérémonie finale ne recevront pas leur prix.

9. MAILLOT JAUNE

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune de leader du Tour du Léman Juniors. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent, sous les couleurs de son club, lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

10. MAILLOT VERT

Prix « ACCV Phillipe Simonet » pour le meilleur sprinter.

Ce prix récompense le meilleur sprinter de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points obtenus lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le coureur se présentera avec son maillot distinctif.

Les sprints suivants comptent pour le classement aux points :

- Les sprints volants;
- Les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets (étape 3).

A chaque sprint, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex æquo au classement général final aux points, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI

Les sprints volants sont signalés comme suit :

- A 200 mètres de la ligne : PANNEAU SPRINT;
- Sur la ligne : DRAPEAU VAUDOIS (vert et blanc)

Le premier du classement aux points porte le maillot vert de leader.

11. MAILLOT ROUGE

Prix « Centre Mondial du Cyclisme » de la combativité.

Ce prix met en lumière, l'audace, le dépassement de soi, et toutes les valeurs essentielles qui font du cyclisme un sport d'exception.

Le Comité d'organisation délibère à l'arrivée de l'étape, afin de désigner le combatif du jour. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 4 plus combatifs. A cette occasion, le coureur se présentera avec son maillot distinctif.

12. MAILLOT À POIS

Prix « Centre de vacances les Moineaux » du meilleur grimpeur.

Ce prix récompense le meilleur grimpeur de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points que les coureurs obtiendront lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le coureur se présentera avec son maillot distinctif.

Classement du prix de la montagne

A chaque passage du prix de la montagne, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex æquo au classement général final du prix de la montagne, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

- à 200 mètres de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE;
- sur la ligne : DRAPEAU SUISSE.

Le premier du classement du prix de la montagne porte le maillot à pois « Les Moineaux » de leader.

13. MAILLOT BLANC

Le meilleur junior né en 2002 dans le classement individuel au temps reçoit un prix spécial.

Le premier du classement du meilleur junior de 1ère année porte le maillot blanc « Dom Cycle » de leader.

Ce prix récompense le meilleur jeune.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée au meilleur jeune du classement général.

14. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de 10 minutes. :

Les 3 premiers de l'étape

Les leaders des classements annexes suivants, dans l'ordre:

- Meilleur junior de 1ère année
- Prix de la montagne
- Points
- Général individuel
- combativité

Après l'étape finale, la présence de tous les coureurs sera requise lors de la cérémonie officielle de remise des prix au Paladium de Champéry, Route du Ctre Sportif 1 1874 Champéry

15. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

16. DEVELOPPEMENT

Développement « juniors », 7,93 m maximum.

17. DEPANNAGE

L'organisation prévoit un service d'assistance technique neutre (deux voitures ou demandera à une voiture de DS de faire voiture neutre) pour le dépannage de l'ensemble des coureurs.

Pour le contre la montre (étape 1), ainsi que pour l'étape 2,3 les voitures suiveuses sont autorisées.

Tous les chauffeurs doivent respecter les distances de sécurité derrière les coureurs, notamment lorsque ceux-ci ont doublé un coureur retardé. Ils doivent connaître les règlements en vigueur et être licenciés.

18. INCIDENTS DE COURSE DANS LE FINAL

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement UCI sont appliqués.

Règles des 3 derniers km étape 2,3

19.. CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon la réglementation UCI en vigueur, chaque organisateur doit prévoir un local pour les contrôles.

20. CONTROLE DES SIGNATURES

Tous les coureurs signent la feuille de présence au plus tard 10 minutes avant le départ de chaque étape. Les coureurs qui ne signent pas la feuille de départ seront pénalisés.

21. HEBERGEMENTS ET REPAS

Les coureurs et accompagnateurs (3 maximum par équipe) sont hébergés pour la totalité de l'épreuve, soit 2 nuitées, 2 petits déjeuners, 2 repas. Si des coureurs ou accompagnateurs ne veulent pas être hébergés le montant de l'inscription reste le même.

22. ABANDONS

Selon réglementation UCI en vigueur.

23. SERVICES MEDICAUX

Un service médical est à la disposition des coureurs pendant et après la course. Les équipes du Service Médical peuvent intervenir à la demande des coureurs à tout instant. Ils suivent la course dans une voiture. Une liste des hôpitaux est ajoutée au livre de route.

24. VOITURES SUIVEUSES - SECURITE

Un véhicule FIN de COURSE est engagé dans chaque étape. Pour la 2ème et 3ème étape, les directeurs sportifs ou responsables d'équipes pourront suivre leurs coureurs. Ils devront être licenciés.

Chaque chauffeur d'une voiture officielle est tenu d'avoir une licence officielle et de respecter le code de la route, ainsi que les directives de la direction de la course et/ou des membres du jury des commissaires.

La caravane de la course sera accompagnée par des signaleurs mobiles qui se chargeront d'assurer la sécurité durant la course.

25. PARCOURS

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel tel que décrit dans le dossier et signalé, ils sont censés connaître le dit parcours. Les infractions seront sanctionnées par le Collège des commissaires.

26. ECOCITOYENNETE

Il est interdit de jeter des déchets des voitures de la caravane de course.

Il est interdit pour les coureurs de jeter des déchets ou des bidons vides sur la voie publique. Une amende de CHF 50.- pourra être appliquée pour les coureurs qui ne respectent pas cette règle.

27. CLAUSE FINALE

Le présent règlement peut être modifié par le collège des commissaires sur proposition et en concertation avec les organisateurs.

Tous les cas techniques qui ne sont pas abordés dans le présent règlement seront traités par le collège des Commissaires en concertation avec les organisateurs. Tous les autres cas seront réglés par le représentant du CO.

28. DISPOSITIONS :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

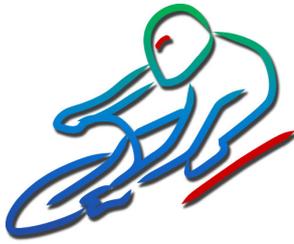
Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Dépose des vélos :

Un local sera mis à la disposition des équipes pour le stockage des vélos à Bellevaux. Ce local sera fermé à clé la nuit mais l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol (prévoir câble avec cadenas).

Toute dégradation constatée dans les chambres sera facturée aux personnes concernées.

Les chauffeurs de tous véhicules devront impérativement se conformer à la signalisation mise en place.



COMITÉ DE L'AIN



Union Vélocipédique Genevoise
www.uvg-cyclisme.ch



Fédération Cycliste Valaisanne
Walliser Radfahrerverband
www.fcvs.ch



union cycliste montheysanne



CANTON DU VALAIS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

